

République Française
Département du Bas-Rhin
Association Foncière de :
67320 SIEWILLER
45 rue des Eglises



Tél./Fax : 03 88 00 60 33

DELIBERATIONS
de
L'ASSOCIATION FONCIERE

Séance du 27 janvier 2020

sous la présidence de Monsieur MERTZ Christian, Président

Présents : **Christian MERTZ** **Georges UNTEREINER** **Ludovic PRACHT**
 Guy FENRICH **Damien KLEIN** **Mireille KLING**
 Dominique SINS

Absent excusé :

ORDRE DU JOUR

- 1. Compte Administratif 2019**
- 2. Compte de Gestion 2019**
- 3. Affectation du résultat 2019**
- 4. Budget Primitif 2020**
- 5. Rôle de recouvrement pour l'année 2020**
- 6. Demande d'admission de titre en non-valeur**
- 7. Prévision travaux**
- 8. Demande d'autorisation d'exploiter un chemin**

1. Compte Administratif 2020

Les membres du Bureau de l'Association Foncière examinent le Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté par Christian MERTZ, Président de l'Association Foncière. En son absence, le Bureau est d'avis d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, à savoir :

Recettes de fonctionnement	(2019)	6.650,59 €
Dépenses de fonctionnement	(2019)	18.998,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	(2018)	56.883,82 €
Soit un excédent de fonctionnement de		44.536,41 €
Recettes d'investissement	(2019)	0,00 €
Dépenses d'investissement	(2019)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	(2018)	1.513,76 €
Soit un excédent d'investissement de		1.513,76 €

2. Compte de Gestion 2019

Le Comité Directeur déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de l'Association, Trésorier de Drulingen, pour l'exercice 2019, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

3. Affectation du résultat 2019

Sur proposition du Président, le Bureau de l'Association Foncière décide d'affecter en report à nouveau la totalité du résultat de fonctionnement 2019, à savoir 44.536,41 €.

4. Budget Primitif 2020

Le Bureau de l'Association Foncière approuve le Budget Primitif de l'exercice 2020, présenté par le Président et arrêté à la somme de :

- 51.136,41 Euros en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 1.513,76 Euros en dépenses et en recettes d'investissement

5. Rôle de recouvrement pour l'année 2020

Le Bureau de l'Association Foncière décide :

- de fixer à 0,12 euros H. T. (T.V.A. 19,6 % en plus) par are, la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de facturer un montant minimum de 5,00 euros aux propriétaires fonciers dont la redevance annuelle est inférieure à 5,00 euros et la surface soumise à la taxe d'association foncière supérieure à 10 ares ;
- d'inscrire la recette correspondante sous l'article n° 70685 du budget.

6. Demande d'admission de titre en non-valeur

Le Bureau de l'Association Foncière demande l'admission en non-valeur de la taxe et produit irrécouvrable au nom de Mme Christiane HUBER, correspondant à la redevance cotisation remembrement de 2015 d'un montant de 2,87 euros.

7. Prévision travaux

Des travaux de réparation de nids de poule, des travaux d'accotements et de curage de fossés seront à prévoir. Le Président est autorisé à demander un devis auprès de l'entreprise WENDLING.

8. Demande d'autorisation d'exploiter un chemin

A la demande de Damien KLEIN, les membres du bureau autorisent le Gaec des Tuileries à exploiter le chemin appartenant à l'Association Foncière qui est situé au lieu-dit Wuestenbruehl, section 15 parcelle 1.

Le Président
MERTZ Christian

KLING Mireille	KLEIN Damien	PRACIT Ludovic
UNTEREINER Georges	FENRICH Guy	SINS Dominique